

Séance de Conseil Municipal du 12 octobre 2018
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
MOREL Nicolas	GRENAT Eric
HAUTEVILLE Jérôme	REQUET Patrick

Membres absents : GALLAY Dany, DUPONT Frédéric, GUERINEAU Kévin

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 28/09/2018, le quorum n'avait pas été atteint. La réunion du 28 septembre 2018 n'a donc pas eu lieu faute de quorum.

Modification règlement intérieur cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de la Sous-Préfecture ont demandé de modifier le règlement intérieur de la cantine.

Dans son article 8 le règlement indique « qu'en cas de non-paiement l'enfant ne sera plus accepté et le Trésorier se chargera des recours ». Le critère financier est considéré comme illégal pour réglementer l'accès à un service public facultatif. Il est donc décidé de modifier l'article 8 comme suit :

La facturation est mensuelle, en cas de difficultés de paiement l'usager sera contacté et un accord sera conclu pour mettre en place un délai de paiement. Accord à l'unanimité.

Fonctionnement du jardin d'enfants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Protection Maternelle et Infantile nous a informé que notre structure « jardin d'enfants » ne correspond plus à la réglementation en vigueur. La dénomination jardin d'enfants est remplacée par jardin d'éveil, mais une telle structure doit accueillir au moins 12 enfants, tel n'est pas le cas à LA FORCLAZ.

Il est donc proposé de créer une garderie préscolaire pour accueillir les enfants de 2 ans et demi à 5 ans en maintenant le personnel actuel. Un nouveau règlement intérieur régissant cette nouvelle structure sera établi. Accord à l'unanimité.

Renouvellement convention médecine préventive avec le CDG

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le CDG, pour la médecine préventive afin de permettre au personnel communal de bénéficier de ce service. Accord à l'unanimité.

Convention maîtrise ouvrage avec AFP La Forclaz – La Baume

Monsieur le Maire propose de passer une convention de maîtrise d'ouvrage avec l'AFP La Forclaz – La Baume pour permettre la réalisation des travaux prévus à la chèvrerie de Tréchauffé.

Accord à l'unanimité.

Travaux d'accessibilité au bâtiment mairie : missions bureau de contrôle et coordination SPS

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu plusieurs devis pour les missions de bureau de contrôle et coordination CSPPS.

Il est proposé de retenir les offres les plus avantageuses financièrement.

Pour la mission de bureau de contrôle la Société SOCOTEC a été retenue pour un montant d'honoraires s'élevant à 3 825 € HT.

Pour la mission de coordination CSPPS le Groupe UD a été retenu pour un montant d'honoraires s'élevant à 2 950 € HT.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire propose de demander des subventions au titre de la DETR 2019 pour les travaux d'accessibilité au bâtiment mairie école et pour les travaux de sécurisation du hameau du Cruet.

Accord à l'unanimité.

Approbation RPQS eau et assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service d'eau et d'assainissement.
Accord à l'unanimité.

Achat de matériel pour l'auberge de Tréchauffé

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle de pâurage de la chèvrerie restaurant de Tréchauffé arrive à échéance fin octobre 2018. Le preneur, M. Georges BRON, ne souhaite pas récupérer le matériel qu'il a acheté pendant la durée d'exploitation.

M. le Maire propose donc de racheter le matériel moyennant la somme de 5 000 € pour le mettre à disposition du futur locataire.

Accord à l'unanimité.

Location chèvrerie auberge et l'alpage de Tréchauffé

Une évolution du prix de location sera étudiée dans la future convention avec la SEA et la Société de Montagne.

Accord à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre desserte forestière massif de l'Envers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDT nous demande les justificatifs de la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre afin que celle-ci soit intégrée dans la base subventionnable des travaux.

Achat terrains périmètre de protection des captages d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des captages se trouve sur un terrain appartenant à M. Patrick TUPIN, parcelle cadastrée section B n° 2206 pour une superficie de 631 M2.

La parcelle cadastrée section B n° 3220 pour une superficie de 253 M2 appartient également à M. Patrick TUPIN et se trouve en bordure de la route forestière permettant d'accéder aux captages

Proposition est faite d'acheter ces deux terrains pour un montant total de 350 Euros.

Accord à l'unanimité.

Echange et achat terrains à Pombourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une opportunité d'échanger et d'acheter des terrains à Pombourg, pour permettre la création d'un parking.

Accord à l'unanimité.

Achat terrains à la société montagne de Tréchauffé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de Montagne de Tréchauffé ne souhaite pas vendre la totalité de la parcelle cadastrée section A n° 1430 mais seulement l'emprise de la route d'une contenance de 595 M2.

La surface totale à acheter à la société Montagne de Tréchauffé, toutes parcelles confondues, est donc de 13 084 M2.

Accord à l'unanimité.

Affaires diverses

A l'occasion du 100^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre, la cérémonie aura lieu à 10 h à La Forclaz.

Le repas des aînés aura lieu le 25 novembre 2018 à l'Auberge le Bois du Cornet à La Forclaz.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Le Maire
GALLAY Gilbert